ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestation d'accueil du jeune enfant

Question écrite n° 72274

Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). La PAJE est une prestation destinée à aider les familles à compenser les frais liés à la naissance et à la garde d'un jeune enfant. Quand une famille emploie une assistante maternelle pour s'occuper de plusieurs enfants, elle doit établir un bulletin de salaire par enfant gardé. Or, bien souvent, les familles n'établissent qu'un seul bulletin de salaire, alors même qu'elles perçoivent une PAJE différente en fonction de l'âge de l'enfant. Cette situation complexifie la répartition de la PAJE enfant par enfant et certaines familles perçoivent alors des aides auxquelles elles ne peuvent pas prétendre. Aussi souhaite-t-il savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin d'améliorer l'information des familles quant aux conditions de versement de la PAJE, ainsi que le contrôle de son utilisation par les familles.

Données clés

Auteur : M. Paul Jeanneteau
Circonscription : Maine-et-Loire (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72274
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : Famille et solidarité
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1883
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)